Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260302-D20260311-DE

NOYAL SUR VILAINE

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2026
Extrait du registre des délibérations

Le **lundi 2 mars 2026**, **à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 février 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire, Marielle MURET-BAUDOIN.

Membres en exercice : **29**
Membres présents ou représentés : **27**

Présents :
Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Louis HUBERT, Anne CARRÉE, Sébastien COQUELIN, Marie-Claude HELSENS, Emmanuel CASADO, Christelle HOUIZOT, Gilles DETRAIT, Adjoints,
Thierry JUMEL, Isabelle LEBRETON, Jean-François COLAS, Séverine DROUET, Michel ROZE, Rozenn COROLLER, Céline THEUREAU, Jean-Pierre BATON, Gilles BRIZAY, Patricia BOURNAI, Valérie LOUAZEL, Benoît FOUCHER, Jean-Vincent BATARD, Christophe ANIER, Lucie BOUST, Conseillers Municipaux.

Représentés :
Philippe BONNEAU (procuration à Louis HUBERT), **Pierre-Yves TANVET** (procuration à Céline THEUREAU), **Dominique SÉVIN** (procuration à Christelle HOUIZOT), **David FROGER** (procuration à Marielle MURET-BAUDOIN).

Excusé(e)s : Karine PIQUET, Anne ROBLIN

Secrétaire de séance : Gilles DETRAIT
Assiste également à la séance : Stéphanie LANCIEN, directrice générale des services.

2026.03.11 - FINANCES – Budget principal primitif 2026 – Subventions aux associations et autres pour l'année 2026

Présentation : Louis HUBERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 10 février 2026 ;

Une classification des associations est effectuée suivant la catégorie thématique d'action principale. La Ville accompagne les associations pour la réalisation de leur projet par le versement d'une subvention suivant divers critères dont la déclaration en Préfecture, la présentation de divers éléments financiers et administratifs, le nombre d'adhérents, les animations proposées, etc.

Il est proposé des subventions aux associations et autres pour l'année 2026 pour un montant global de **92 500,00 €** suivant la répartition comme suit :

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260302-D20260311-DE

Associations	Montant des subventions 2026
Sports	46 005,52 €
Sports Ext.	1 473,00 €
Culture et loisirs	20 077,36 €
Sociales	1 895,00 €
Autres	450,00 €
TOTAL	**69 900.88 €**
Ecoles Noyalaises	20 730,15 €
TOTAL	**20 730,15 €**
Provisions	**1 868,97€**
TOTAL	**92 500,00 €**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres votants (M. HUBERT pour Noyal Solidarités, M. FROGER pour Noyal-sur-Scène, M. BONNEAU pour la Band'A Bono et l'Outil en main, Mme HELSENS pour le Diapason, ne prennent pas part au vote pour les associations qui les concernent),

- **APPROUVE** les montants de subventions aux associations et autres pour l'année 2026 tels qu'indiqués ci-dessus,
- **PRECISE** que le versement des dites subventions est conditionné à la complétude du dossier de demande de subvention, à la production des pièces justificatives demandées par la Ville et à la tenue des manifestations lorsque la subvention y est adossée,
- **AUTORISE** Madame Le Maire, ou son représentant, à procéder au versement des dites subventions sur l'exercice 2026,
- **DIT** que la dépense sera imputée sur l'article 65748 du budget primitif principal 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME

Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN

Le secrétaire de séance,
Gilles DETRAIT